

La dotation horaire globale que nous a envoy  le recteur de l'acad mie de Nice est insuffisante pour assurer la r ussite de tous nos  l ves.

Alors qu'avec le m me nombre d' l ves (380) pour l'ann e scolaire 2004/2005 le recteur de l' poque nous avait octroy  580 heures, pour la prochaine rentr e le recteur et l'inspecteur d'acad mie consid rent que 491 heures doivent suffire pour assurer les enseignements obligatoires et permettre   tous nos  l ves de r ussir ! Ils pensent qu'avec 89 heures de moins nous devons faire mieux ou en tout cas aussi bien.

En plus de classes relativement charg es (pr s de 25  l ves) par rapport au public tr s h t rog ne que nous accueillons, une avalanche d'heures suppl mentaires arrive sur notre  tablissement et ses personnels. Vouloir imposer 24,5 heures suppl mentaires   un  tablissement de notre taille rel ve pour le moins de la m connaissance du terrain et au pire d'un cynisme inhumain : en effet ce volume d'heures suppl mentaires pourrait contraindre plusieurs de nos coll gues   devoir enseigner dans plusieurs  tablissements alors que des besoins existent dans notre  tablissement.

Le conseil d'administration du coll ge La Peyroua demande une r  valuation de sa dotation pour revenir   un taux d'encadrement proche de celui de 2004 et la diminution des heures suppl mentaires afin de permettre   tous les personnels d'effectu s leur service dans un seul  tablissement pour assurer un meilleur suivi des  l ves dont nous avons la charge.